


MME GOHARD BLANDINE
 10 QUARTIER LA CARRERE

65220 MAZEROLLES

DEVIS N° D22070004 DU 04/07/22

Réf. client : 001787

 Nos réf. : DESEMBOUAGE +REPLACEMENT
 VANNE ET RACCORD

Tél.: 05.62.32.83.58

Page 1/1

Désignation	Qté	PU net HT	Montant	TVA
OBJET : Suite à notre entretien du 04/07/22 voici notre offre pour le remplacement de la vanne ,l'entretien et le desembouage devotre installation				
DESEMBOUAGE ,INHIBITEUR	1	780,00	780,00	5,5
FORFAIT ENTRETIEN PAC	1	208,56	208,56	5,5
FORFAIT PLOMBERIE	1	95,00	95,00	5,5
VANNE 1" et RACCORD MF 1"				

CHEQUE	H.T.	T.V.A.	T.T.C. €
Acompte à verser 40% : 457,26 €	1 083,56	5,5%	59,60 1 143,16

Devis gratuit, valable 15 jours à compter de cette date.

Coordonnées bancaires :

BANQUE POPULAIRE OCCITANE - IBAN : FR76 1780 7000 0565 5212 5896 035 - BIC : CCBPFRPPTLS

Conditions générales de vente

1 - Le fait de nous passer commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Aucune des clauses portées sur les Bons de Commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ni peut en conséquence y déroger sauf stipulation contraire incluse en terme exprès et précise dans le texte de nos offres ou nos acceptations. Nos travaux se limitent expressément aux prestations et fournitures spécifiées au recto du présent document : notamment les modifications éventuelles des raccordements ne concernent que : les tuyauteries départ et retour chauffage si celle-ci existent : Les tuyauteries eau froide et veau chaude si celle-ci existent :les tuyauteries gaz. Les travaux de fumisterie sont exclus de nos prestations. Sauf si stipulations contraires précisées au recto du présent document. Notre société procédera au contrôle de la libre vacuité et de l'étanchéité de la partie du conduit d'évacuation des produits de combustion (si celui-ci existe) comprise entre l'appareil et le pied du conduit de fumée. Notre société procédera en outre au contrôle de l'efficacité du tirage.

2 - Commandes

Les commandes ne sont valables que dans la mesure ou elles ont été acceptées et confirmées par écrit. Aucune commande ne pourra être annulée, même partiellement, lorsqu'elle est en cours d'opération.

3 - Prix

Nos prix sont valables 1 mois, sauf stipulations contraires.

4 - Délais de livraison

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport stipulés par nous sont donnés à titre indicatif. En cas de retard, notre Société ne pourra, en aucun cas, être tenue au versement d'indemnités, de dommages et intérêts ou pénalités de retard d'aucune sorte.

5 - Garanties

Les appareils sont garantis pièces (hors main d'oeuvre et déplacement) 1an à compter de la date de mise en service de l'appareil. Les pièces de rechange sont garanties 6mois, sous réserve d'avoir été installées dans les règles de l'art, et conformément à la législation en vigueur, par un professionnel qualifié et dans un appareil satisfaisant aux conditions de garantie de constructeur. Dans tous les cas la garantie est limitée au remplacement de la pièce défectueuse et ne pourra donc pas faire l'objet d'aucune autre forme d'indemnisation.

6 - Conditions de règlement et facturation

Les conditions de paiement s'entendent comptant à la date de facturation. Pour les commandes livrées en plusieurs fois, le paiement de chaque livraison partielle est exigible à chaque échéance sans qu'il puisse être invoqué que la commande n'est pas entièrement livrée. Terme de paiement : tout retard par rapport à la date de paiement stipulée sur la facture entrainera automatiquement l'application d'une pénalité de retard qui ne pourra être inférieure au montant total TTC de la facture multiplié ar 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et par le nombre de jours calendaires de retard, divisé par 360(loi N°92-1442 du 31 /12/1992). La société n'accordera aucun escompte en cas de paiement anticipé.

7 - Réserve de Propriété

Les marchandises vendues ne deviennent propriété de l'acquéreur qu'après entier paiement de leur prix. En cas de défaut de paiement. De règlement judiciaire, de liquidation de biens, de faillite personnelle ou de banqueroute de l'acquéreur, la loi N°80.335 du 12 mai 1980 relative aux effets de la clause de réserve de propriété s'applique à nos contrats de vente. La société peut donc revendiquer la restitution des marchandises par toute voie de droit. Y compris par simple lettre recommandée, jusqu'à exécution de la totalité des engagements de l'acquéreur.

8 - Taux de TVA réduit

Pour bénéficier du taux de TVA réduit à 5.5 % le client s'engage à compléter l'attestation prévue à cet effet. Attention : le client qui a fourni des informations erronées à la Société, et a pu ainsi bénéficier indûment du taux réduit de TVA sur les travaux demandés, pourra être recherché en paiement :il devra payer à l'administration fiscale le complément de TVA légalement dû (soit la différence entre le taux normal et le taux réduit)

RECOMMANDATIONS ET CONSEIL que nous pouvons formuler sont communiqués bénévolement et à titre purement indicatif. Ils n'engagent donc aucunement la société. Il appartiendra à l'utilisateur, sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'ils sont bien applicables à ses conditions particulières d'utilisation.